

**Bulletin d'inscription individuelle**

- La présente demande d'intervention pour traitement est à remplir complètement et sera retournée à la FDGDON pour le 31 août 2016 au plus tard, accompagnée du chèque de règlement à l'ordre de la FDGDON Morbihan. Ce chèque sera encaissé après les travaux.
- Cette inscription pourra être annulée en cas de
  - Difficulté d'accès à la propriété ou aux arbres pouvant empêcher le traitement ou compromettre son efficacité.
  - Renseignement(s) inexact(s) (nombre de pins,...)
  - Météorologie défavorable (pas de traitement en cas de pluie ou de vents forts)
  - Absence du client ou de son représentant malgré la prise de rendez-vous
- Le prestataire avertira, par téléphone, chaque personne inscrite, de la date prévue pour le traitement (en général 2 à 3 jours à l'avance) (NB : la météo peut modifier très sensiblement les prévisions de travaux)
- Pour une meilleure réalisation de l'intervention, il est indispensable de faciliter l'accès à votre propriété, éventuellement de prévenir vos voisins.
- Une facture sera émise après les travaux.

<b>NOM et Prénom + adresse résidence principale</b>	
NOM : _____	Prénom : _____
N° : _____	Rue : _____
Code Postal : _____	VILLE : _____
Téléphone : _____	
<b>Adresse précise du lieu de traitement</b>	
N° : _____	Rue : _____
Code postal : _____	Commune : _____
Nombre <b>exact de pins</b> : _____	Nombre de sites : _____
Précision sur l'emplacement des pins : _____	
Téléphone de la personne à contacter : _____	Portable : _____
<b>Accès à la propriété</b>	
<input type="checkbox"/> Accès libre pour un véhicule jusqu'aux arbres (largeur disponible : 1,50 m), portail non fermé à clé,... <input type="checkbox"/> Accès impossible sans clé. Dans ce cas, laisser la clé à la Mairie ou à un tiers avant les traitements.	
Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations portées au recto de ce bulletin d'inscription. Je joins un chèque correspondant à l'ordre de la FDGDON Morbihan.	
SIGNATURE DU CLIENT : _____	SIGNATURE DE LA FDGDON Morbihan : _____
Date : _____	

**NB** : Pour la chenille du chêne, il est inutile de s'inscrire maintenant, cela se fera en Février 2017.